
ARRETE TEMPORAIRE POLICE MUNICIPALE n°2024_87

Relatif à l'occupation du domaine public, à l'arrêt, au stationnement et à la circulation des véhicules place Adrien Le Franc, place de l'Eglise, rue du Calvaire à ELVEN, du vendredi 21 juin, 8h00, au samedi 22 juin 2024, 12h00, à l'occasion de la fête de la musique organisée par le restaurant Le Lion d'Or, le Centre Socio-Culturel en partenariat avec la ville d'ELVEN.

Le Maire de la Commune d'ELVEN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Sécurité Intérieure,

Vu le Code la Voirie routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Pénal,

Vu l'avis des différents services concernés,

Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public, à l'arrêt; au stationnement et à la circulation des véhicules place Adrien Le Franc, place de l'Eglise, rue du Calvaire à ELVEN du vendredi 21 juin, 8h00, au samedi 22 juin 2024, 12h00, à l'occasion de la fête de la musique organisée par le restaurant Le Lion d'Or, le Centre Socio-Culturel et en partenariat avec la ville d'ELVEN.

A R R E T E :

Du vendredi 21 juin 2024, 8h00, au samedi 22 juin 2024, 12h00, place de l'Eglise, place Adrien le Franc, à ELVEN,

Occupation du domaine public et stationnement :

Article 1 – Le restaurant Le Lion d'Or sera autorisé à occuper le domaine public communal sous sa responsabilité, place Adrien Le Franc.

Le Centre Socio-Culturel sera autorisé à occuper le domaine public communal sous sa responsabilité, place de l'Eglise.

Arrêt et stationnement :

Article 2 – Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits et considérés comme gênants :

- Place Adrien le Franc le vendredi 21 juin 2024 à partir de 8h00 jusqu'au samedi 22 juin 2024, 12h00.

- Place de l'Eglise et rue du Calvaire le vendredi 21 juin 2024 à partir de 13h00 au samedi 22 juin 2024, 7h00.

Circulation :

Article 3 – La circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du périmètre de sécurité :

- Place Adrien le Franc, devant le restaurant Le Lion d'Or, le vendredi 21 juin 2024 à partir de 14h00.
- A l'intérieur du périmètre de sécurité, le vendredi 21 juin 2024, à partir de 18h00.
- Le périmètre de sécurité sera clôturé par l'intermédiaire de blocs de bétons, situés :
 - o 1. Place Adrien Le Franc, angle rue Rochefort
 - o 2. Rue du Calvaire, angle rue de l'Europe
 - o 3. Rue de la paix
 - o 4. Rue de l'Europe face à l'auto-école (Elven conduite)
 - o 5. Rue Sainte Anne, angle place de l'église
 - o 6. Rue du Lurin, angle Place de l'église
 - o 7. Rue Coëdelo, au niveau du parking
 - o 8. Rue de la Gerbe de blé, angle rue Nationale

Deux véhicules anti-intrusion fermeront le périmètre de sécurité :

- Un véhicule situé rue Nationale au niveau du restaurant « En-Cas2faim ».
- Un véhicule situé rue du Calvaire, angle rue de l'Europe.

En cas de nécessité d'intervention des services de secours et des forces de l'ordre à l'intérieur du périmètre de sécurité, il faudra contacter la Police Municipale de l'Argoët au **06 33 08 53 56**.

Article 4 - Une déviation sera mise en place par les services techniques de la commune d'ELVEN. Les véhicules provenant de la rue René Descartes (MONTERBLANC), devront emprunter l'itinéraire suivant :

- Rue de Ker Anna
- Rue Jeanne d'Arc
- Rue de Lanvaux
- Avenue des Martyrs de la Résistance
- D766A direction Kerchoux

Les véhicules souhaitant rejoindre la direction de MONTERBLANC prendront le chemin inverse.

Signalétique :

Article 5 – En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises :

- Par les services techniques de la commune d'ELVEN (circulation, arrêt, stationnement et déviation)
- Par le restaurant Le Lion d'Or (surveillance et enlèvement du dispositif place Adrien Le Franc) et sous sa responsabilité.

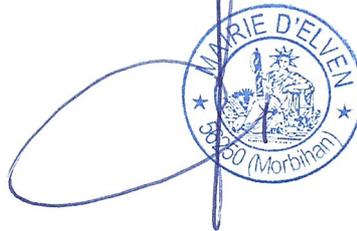
Application :

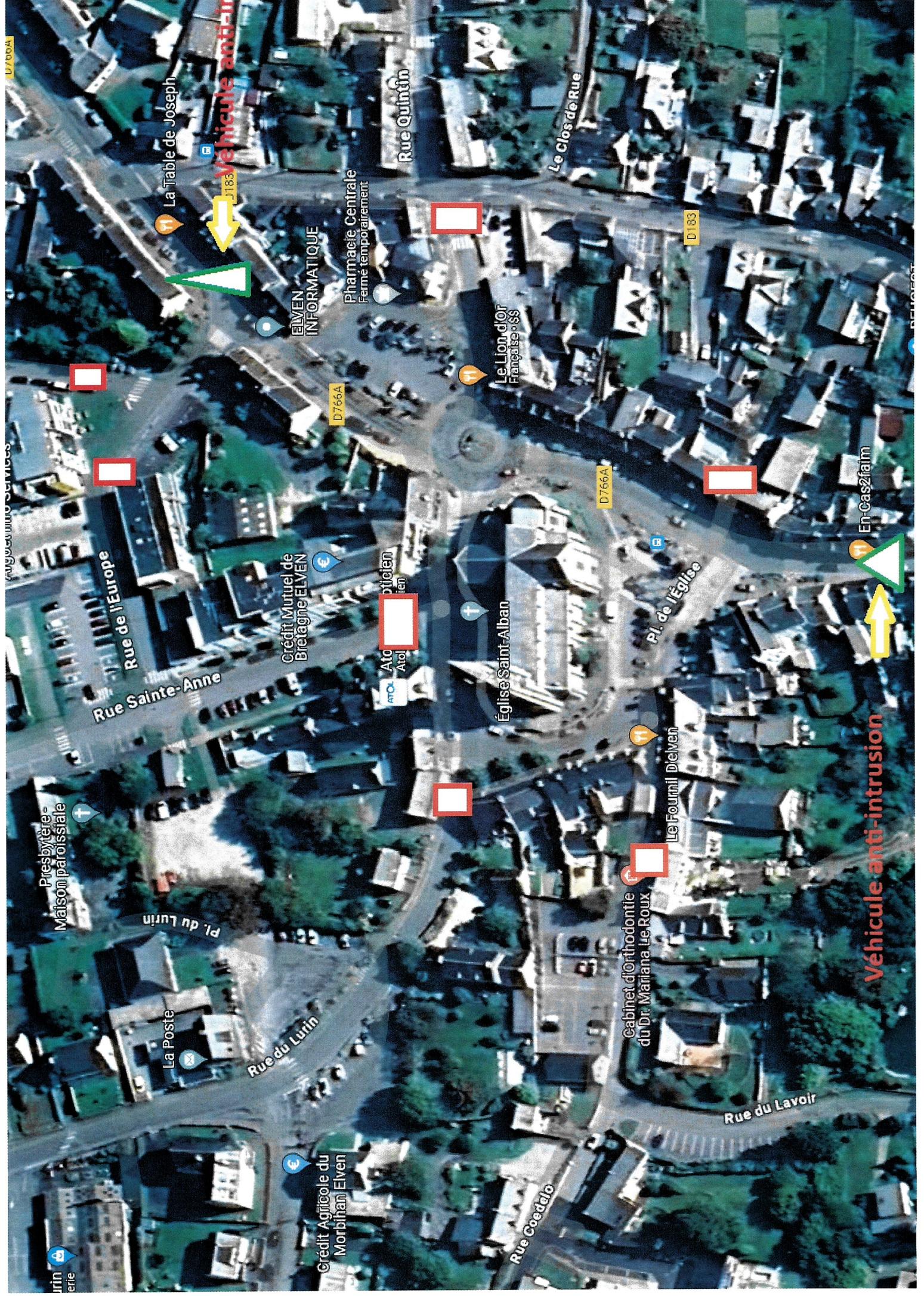
Article 6 – Les véhicules s'arrêtant ou se stationnant sur les emplacements de stationnement neutralisés pourront faire l'objet d'un Procès-Verbal de contravention et être poursuivis conformément à la loi et d'un enlèvement au frais de leur propriétaire par une fourrière agréée.

Article 7 – La Gendarmerie Nationale, la Police Municipale de l'Argoët, les services techniques de la commune d'ELVEN, le restaurant Le Lion d'Or et le Centre Socio-Culturel de la commune d'ELVEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ELVEN
Le 31 mai 2024

Le Maire,
Gérard GICQUEL





D766A

Augmenter mes Services

Elven

La Table de Joseph

Véhicule anti-intrusion

Rue Quintin

Le Clos de Rue

ELVEN INFORMATIQUE

Pharmacie Centrale
Farmé temporairement

Le Lion d'Or
Française

D183

Rue de l'Europe

Rue Sainte-Anne

Crédit Mutuel de
Bretagne ELVEN

Atol
Atol

Église Saint-Alban

Pl. de l'Église

En-Cas2faim

Véhicule anti-intrusion

Presbytère-
Maison paroissiale

La Poste

Rue du Lurin

Crédit Agricole du
Morbihan Elven

Cabinet d'Orthodontie
du Dr. Mariana Le Roux

Le Fourmil Elven

Rue du Lavoir

Rue Coedato